

Plan de développement des compétences (structures de - de 50 salariés)	Alternance (structures de toutes tailles)	FNE-Formation (structures de toutes tailles)	Pro A (structures de toutes tailles)
<p>Types d'actions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au profit de tous les salariés des structures de moins de 50 salariés ✓ Toute action de formation concourant au développement des compétences ✓ Parcours pédagogique visant un objectif professionnel ✓ Actions pouvant se réaliser en tout ou partie à distance ou en situation de travail <p>Budgets alloués aux structures pour réaliser des actions dans le cadre du plan de développement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structures de moins de 11 salariés = 1 400€ ✓ Structures de 11 à moins de 50 salariés = 2 100€ <p>Frais annexes selon barème AFDAS : https://www.afdas.com/entreprises/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1</p> <p>+ d'infos : Le plan de développement des compétences COSMOS (cosmos-sports.fr) Et : https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/plan-de-formation</p>	<p>Contrat de professionnalisation : pour l'acquisition d'un diplôme/ titre professionnel/ certificat de qualification professionnelle inscrits au RNCP + tout type de formation en cas d'accord entre employeur, salarié et OPCO dans le cadre du Contrat de professionnalisation expérimental</p> <p>Contrat ouvert : aux jeunes de 16 à 25 ans afin de compléter leur formation initiale / aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus / aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation aux adultes handicapés et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion</p> <p>Forfait de prise en charge : 9,15 à 15€/h TTC selon le type de diplôme visé + frais annexes selon le barème Afdas : https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1</p> <p>+ d'infos : https://www.cosmos-sports.fr/fiches-pratiques/le-contrat-de-professionnalisation-16361</p> <p>Contrat d'apprentissage : pour l'acquisition d'un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire / diplôme de l'enseignement supérieur / diplôme du ministère des Sports enregistré au RNCP / titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP...</p> <p>Contrat ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ aux jeunes de 16 à 29 ans révolus ✓ aux jeunes d'au moins 15 ans justifiant avoir accompli la scolarité du collège ✓ aux apprentis jusqu'à 30 ans qui signent un nouveau contrat d'apprentissage menant à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ou dont le précédent stage a été rompu pour des raisons indépendantes de leur volonté. ✓ Sans condition d'âge pour : <ul style="list-style-type: none"> • les sportifs de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du Code du sport • les apprentis reconnus travailleurs handicapés • les apprentis envisageant de créer ou reprendre une entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme. <p>Prise en charge sur la base des niveaux de prise en charge définis par diplôme par France compétences</p> <p>+ d'infos : Le contrat d'apprentissage COSMOS (cosmos-sports.fr) Et : https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/alternance/contrat-dapprentissage-1#remuneration-du-salarie</p>	<p>Financement à 100% des coûts pédagogiques des projets formation des structures du Sport de moins de 300 salariés (70% pour les plus de 300 salariés) sous réserve du plafond d'aides maximum à respecter fixé par la Commission Européenne, à savoir : 2,3M€.</p> <p>+ d'infos : https://www.cosmos-sports.fr/actu/fne-formation-21705</p> <p>Ouverture du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A une large majorité des entreprises du champ puisqu'elles se trouvent dans l'une des situations suivantes : AP, APLD, en difficulté économique, en reprise d'activité ou en mutation (une large majorité du secteur sportif étant considéré en mutation) ; • A l'ensemble de leurs salariés ; • A la majorité des types de formations hormis celles dites obligatoires (notamment en matière de santé/sécurité au travail). <p>+ d'infos : #Rebond, FNE Formation — Afdas</p>	<p>Nouveau dispositif dont l'objet est de permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion professionnelle par des actions de formation</p> <p>Salariés éligibles (nécessite un avenant au contrat de travail) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaires de CDI - Titulaires d'un CDD spécifique de sportif ou entraîneur professionnel au sens du Code du Sport. <p>Formations éligibles : formations aboutissant aux certifications d'encadrant des « activités physiques ou sportives » (Annexe II-1 du code du Sport : CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS...)</p> <p>Prises en charge à hauteur de 9,15€/h à 15h/h en fonction du diplôme visé + co-financement par les fonds de la branche (Cf. page 2).</p> <p>+ d'infos : La reconversion ou promotion par l'alternance (ProA) — Afdas</p>

Dispositifs de formation Branche Sport 2022 - Mobilisation par les employeurs - Financements Opérateur de compétences (OPCO) Afdas

Action individuelle Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport	Action collective Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport	Catalogue de branche Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport	Appui conseil carrière Eligibilité : salariés sportifs et entraîneurs professionnels	Co-Financement FNE Formation et Pro-A Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport
<p>✓ Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répond à une demande individuelle de formation éligible au titre du plan de développement des compétences et non finançable par le FNE Formation ou Pro-A - Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure - Pas de limite en termes de nombre d'heures par action de formation <p>✓ Coûts horaires pris en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Formation inférieure ou égale à 70h :</u> 40€ HT - <u>Formation supérieure à 70h :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 12€/HT jusqu'au niveau 5 de qualification • 18€/HT à partir du niveau 6 de qualification <p>+ frais annexes selon barème OPCO (Cf. lien colonne Plan de développement des compétences, page 1)</p> <p>À destination des salariés et dirigeants bénévoles élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p>✓ Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répond à une demande collective formulée par un réseau (6 à 25 stagiaires) - Actions de formation ≤ 15 jours - Certifications RNCP exclues - Première demande (qui peut comporter plusieurs actions collectives) prioritaire - 15 actions par tête de réseau maximum <p>✓ Coûts horaires pris en charge :</p> <p>Plafond de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1800€/jour pour les coûts pédagogiques ; - 2 200€/jour en cas de location de salle (devis à joindre) <p>+ frais annexes selon barème branche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuit : 74€ • Repas sans nuitée : 15€ • Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM) • Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€ <p>À destination des salariés et dirigeants bénévoles élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p>Catalogue de formations clés en main prises en charge intégralement par les fonds de la branche.</p> <p>Thématiques de formation 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) - Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1 et 2) - Savoir trouver un financement (subvention, partenariat, sponsor..) - Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure - Promouvoir son évènement sportif - Manager un évènement sportif - Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif - Faire évoluer son offre sportive - Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) - Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs.ves professionnels.les) - Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs.ses professionnels les) - Manager son équipe de joueurs.ses professionnels.les - Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés - Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) - Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations - Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité - Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive - Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) - Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs - Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) - Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.ses pro) <p>À destination des salariés et dirigeants bénévoles élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p>Dispositif d'accompagnement et de conseil en reconversion professionnelle au profit des sportifs et entraîneurs professionnels :</p> <p>- <u>Sportifs professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 ans minimum • 2 ans d'ancienneté minimum • Avec un CDD spécifique Sport • Au titre de leur activité principale • Au plus tard dans les 6 mois après la date de fin du dernier contrat <p>- <u>Entraîneurs professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec un CDD spécifique Sport • Au titre de leur activité principale • Au plus tard dans les 6 mois après la date de fin du dernier contrat. <p>+ d'infos : Appui-conseil carrière pour sportifs pro. et entraîneurs pro. : "Demain se prépare aujourd'hui" — Afdas</p>	<p>Co-financement des dispositifs FNE et Pro-A sur les fonds de la branche afin que les prises en charge des frais pédagogiques et frais annexes associés ne soient pas inférieures à celles prévues dans le cadre du dispositif « action individuelle » de la branche (Cf. 1ère colonne).</p>